



PROJET REGIONAL D'ETIQUETAGE ENERGETIQUE D'APPAREILS ELECTROMENAGERS DANS LA ZONE DE L'UEMOA (PHASE II)



TABLE DES MATIERES

1	Contexte et Etat de mise en œuvre du projet d'étiquetage énergétique dans l'UEMOA	
	Erreur ! Signet non défini.	
1.1	Etat de mise en œuvre du projet d'étiquetage	Erreur ! Signet non défini.
1.2	Objectifs	5
1.3	Composantes du projet, activités et résultats attendus	5
1.3.1	Composante 1 : Finalisation des activités régionales d'élaboration de la directive et de la norme régionale d'étiquetage énergétique	6
1.3.2	Composante 2 : Transposition nationale des textes communautaires à définis à l'échelle régionale	6
1.3.3	Composante 3 : Développement des laboratoires régionaux capables de réaliser les tests de performance énergétique des appareils électroménagers	6
1.3.4	Composante 4 : Accompagnement des principales parties prenantes pour leur appropriation des dispositions mises en place par le projet étiquetage	7
2	Stratégie de réorientation du projet	Erreur ! Signet non défini.
3	Gouvernance du projet	9
4	Rôles, responsabilités et Attentes des parties prenantes	Erreur ! Signet non défini.
5	Suivi et évaluation	Erreur ! Signet non défini.
6	Restructuration du budget	Erreur ! Signet non défini.
7	Programme de travail	Erreur ! Signet non défini.
8	Annexes	Erreur ! Signet non défini.

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Synthèse de l'analyse FfOm du projet EEA.....	Erreur ! Signet non défini.
Tableau 2 : Plan de suivi et d'évaluation du projet	Erreur ! Signet non défini.
Tableau 3 : Détail du budget de mise en œuvre restructuré des principales activités.....	Erreur ! Signet non défini.
Tableau 4 : Synthèse du programme de travail à l'horizon 2018	Erreur ! Signet non défini.

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Illustration synthétique de l'avancement du projet étiquetage.....	Erreur ! Signet non défini.
Figure 2 : Illustration synthétique de la stratégie de réorientation du projet.....	Erreur ! Signet non défini.
Figure 3 : Organisation structurelle et schéma des interactions entre les partenaires de mise en œuvre	9

ABREVIATIONS

ARM	Accord de reconnaissance mutuelle
CEB	Communauté électrique du Bénin
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CEREEC	Centre régional de la CEDEAO pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique
CLASP	Collaborative Labeling & Appliances Standards Program
COMITEC	Comité technique
COFIL	Comité de pilotage
CREQ	Comité régional de coordination de la qualité
EE	Efficacité énergétique
EEEO	Échanges d'énergie électrique ouest-africains
FDE	Fonds de Développement Energie
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
GWH	Gigawattheure
IFDD	Institut de la Francophonie pour le développement durable, organe subsidiaire de l'Organisation internationale de la Francophonie
IREC	Initiative régionale pour l'énergie durable
LFC	Lampe fluorescente compacte
NMRE	Normes minimales de rendement énergétique
NORMCERQ	Secrétariat régional de normalisation, de la certification et de la promotion de la qualité
OIF	Organisation internationale de la Francophonie
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMD	Objectifs du millénaire pour le développement
OMVS	Organisation de mise en valeur du fleuve Sénégal
PEC	Politique énergétique commune
PGAO	Programme de gazoduc de l'Afrique de l'Ouest
PIB	Produit intérieur brut
PIC	Politique industrielle commune
PONAME	Politique Nationale sur la Maîtrise de l'Energie
PREE	Programme régional d'économie d'énergie
REEEP	Renewable Energy and Energy Efficiency Partnership
SOAC	Système ouest-africain d'accréditation
SOAMET	Système ouest-africain de métrologie
SVA	Suivi, vérification et application
UE	Union européenne
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
USD	United States Dollar
WAPP	West African Power Pool
XOF	Franc de la Communauté Financière Africaine (code ISO 4217 : XOF)

1.1 OBJECTIFS

L'objectif global de la finalisation du projet régional d'étiquetage consiste à accompagner le processus d'appropriation à l'échelle nationale des travaux réalisés à l'échelle régionale afin de pouvoir effectivement atteindre la finalité du projet d'étiquetage qui consiste à améliorer l'efficacité énergétique de l'équipement électrique utilisé dans les bâtiments résidentiels, commerciaux et institutionnels par l'adoption de normes et d'étiquetage pour les lampes électriques, les climatiseurs, les réfrigérateurs et les congélateurs dans les pays de l'UEMOA.

Objectifs spécifiques

Comme spécifié dans le Protocole d'entente entre les parties, la réalisation des activités prévues à la deuxième phase du projet d'étiquetage énergétique des appareils électroménagers dans les États membres de l'UEMOA vise plus spécifiquement les objectifs suivants :

- › Finaliser l'élaboration de la directive régionale sur l'étiquetage énergétique des appareils électroménagers et proposer son adoption à la Commission de l'UEMOA ;
- › Finaliser l'élaboration et adopter la norme régionale d'étiquetage énergétique des appareils électroménagers ;
- › Favoriser l'établissement ou le renforcement des cadres institutionnel, législatif et réglementaire relatif à l'efficacité énergétique dans chacun des Etats membres ;
- › Mobiliser l'expertise régionale dans le cadre de la réalisation du projet et renforcer leurs capacités lors de la mise en œuvre des différentes activités afin de favoriser la pérennisation du projet ;
- › Etablir des laboratoires de test de performance énergétique des appareils électroménagers ;
- › Informer et renforcer les capacités des acteurs clés dans la mise en œuvre du projet d'étiquetage dans les Etats membres ;
- › Sensibiliser le public à l'utilisation d'appareils écoénergétiques ;
- › Identifier les attentes des différentes parties prenantes au projet et en assurer la satisfaction pour chacune d'entre elles ;
- › Valoriser au maximum les résultats issus des différentes études réalisées dans le cadre du projet ;
- › Assurer une très grande implication des institutions concernées par le projet d'étiquetage dans chaque Etat membre pour garantir leur appropriation des résultats des projets.

1.2 COMPOSANTES DU PROJET, ACTIVITES ET RESULTATS ATTENDUS

Pour atteindre ces objectifs spécifiques, la deuxième phase du projet régional s'articule autour des quatre (4) principales composantes suivantes :

- › Composante 1 : Finalisation des activités régionales d'élaboration de la directive et de la norme régionale d'étiquetage énergétique ;
- › Composante 2 : Transposition nationale des textes communautaires définis à l'échelle régionale ;
- › Composante 3 : Développement des laboratoires régionaux capables de réaliser les tests de performance énergétique des appareils électroménagers ;

- › Composante 4 : Accompagnement des principales parties prenantes pour leur appropriation des dispositions mises en place par le projet étiquetage.

Les sections suivantes présentent de plus amples détails sur les activités à entreprendre dans le cadre de chacune de ces quatre (4) composantes.

1.2.1 Composante 1 : Finalisation des activités régionales d'élaboration de la directive et de la norme régionale d'étiquetage énergétique

Cette composante vise la finalisation des projets de directive et de norme, avec les partenaires régionaux et les représentants de chacun des pays, engagés au cours de la période d'avril 2015 à mars 2017. Les activités à exécuter dans le cadre de cette composante sont les suivantes :

- 1 Finaliser et valider le projet de directive régionale sur l'étiquetage des appareils électroménagers ;
- 2 Finaliser et valider le projet de norme sur l'étiquetage des appareils électroménagers.

Les résultats attendus dans le cadre de cette composante sont les suivants :

- › Le projet de directive sur l'étiquetage est validé par l'ensemble des Etats membres à travers leurs CNTS avant soumission à l'UEMOA ;
- › Le projet de norme sur l'étiquetage est validé par l'ensemble des Etats membres à travers leurs CNTS avant soumission à l'UEMOA.

1.2.2 Composante 2 : Transposition nationale des textes communautaires à définis à l'échelle régionale

Cette composante vise l'approbation des projets des projets de directive et de norme sur l'étiquetage par l'UEMOA et l'accompagnement de chaque Etat membre dans le processus de transposition de ces textes communautaires. Les activités à exécuter dans le cadre de cette composante sont les suivantes :

- 1 Initier le processus communautaire d'adoption des projets régionaux de norme et de directive d'efficacité énergétique sur l'étiquetage des appareils électroménagers ;
- 2 Accompagner le processus de transpositions nationales par l'élaboration des projets de textes nationaux sur l'étiquetage énergétique des appareils électroménagers.

Les résultats attendus dans le cadre de cette composante sont les suivants :

- › La directive et la norme régionale portant sur l'étiquetage des appareils électroménagers sont adoptées par l'UEMOA;
- › La transposition à l'échelle nationale du texte communautaire est réalisée en collaboration avec les experts légaux des différents gouvernements visés et leurs comités de suivi nationaux.

1.2.3 Composante 3 : Développement des laboratoires régionaux capables de réaliser les tests de performance énergétique des appareils électroménagers

Cette composante vise à assurer le développement dans l'espace UEMAOA de laboratoires capables de réaliser les tests de performance énergétique des appareils électroménagers pour en vérifier la conformité à la directive et à la norme sur l'étiquetage énergétique. Les activités à exécuter dans le cadre de cette composante sont les suivantes :

- 1 Sélectionner les laboratoires de tests régionaux partenaires dans l'initiative de renforcement des capacités d'essai de l'espace UEMOA ;
 - a. Mener une étude de pré-sélection des laboratoires de tests partenaires
 - b. Sélectionner un consultant pour accompagner la sélection d'un laboratoire expérimenté dans la réalisation de tests de performance énergétique des appareils électroménagers ;
 - c. Lancer un appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour sélectionner les laboratoires de tests régionaux ;
- 2 Sélectionner un laboratoire expérimenté dans la réalisation de tests de performance énergétique des appareils électroménagers ;
- 3 Définir la liste et les spécifications techniques des pièces d'équipement d'essai à acheter pour équiper les laboratoires de tests des appareils électroménagers ;
- 4 Lancer les appels d'offres pour les équipements des laboratoires partenaires :
 - a. Préparer le dossier d'appel d'offres (DAO) ;
 - b. Consulter la Commission des marchés de l'OIF ;
 - c. Publier l'appel d'offres à l'échelle internationale ;
 - d. Évaluer techniquement et financièrement les offres et sélectionner les fournisseurs
- 5 Renforcer les capacités régionales d'essai par l'acquisition des équipements de tests des appareils électroménagers ;
- 6 Accompagner, chacun des laboratoires, dans la prise en main des équipements, dans le processus d'accréditation et dans le lancement des activités d'essai.

Les résultats attendus dans le cadre de cette composante sont les suivants :

- › Au moins deux laboratoires régionaux sont rigoureusement sélectionnés et accompagnés en termes d'équipements et de prise en main de ces équipements pour réaliser les tests de performance énergétique ;
- › Le personnel des laboratoires sélectionnés est formé à l'usage des nouveaux appareils d'essai et est bien informé du processus de certification envisageable pour leur laboratoire ;
- › Un canal de transfert de compétences est établi entre les laboratoires régionaux sélectionnés et le laboratoire expérimenté retenu pour accompagner le processus de sélection et de renforcement des capacités des laboratoires, afin de favoriser la pérennisation du programme.

1.2.4 Composante 4 : Accompagnement des principales parties prenantes pour leur appropriation des dispositions mises en place par le projet étiquetage

Cette composante comprendra des activités visant à renforcer les capacités des agences et structures nationales impliquées dans la mise en œuvre du projet d'étiquetage énergétique et à aider les consommateurs à faire des choix éclairés pour les appareils électriques à consommation énergétique peu élevée. Les activités à exécuter dans le cadre de cette composante sont les suivantes :

- 1 Organiser dans chacun des pays de l'UEMOA, deux ateliers nationaux de formation portant sur les exigences de la réglementation sur l'étiquetage énergétique et sa mise en application à l'endroit décideurs et professionnels du cycle de vie du programme d'étiquetage (agences de maîtrise de l'énergie, inspecteurs du commerce, douaniers, importateurs et distributeurs d'appareils électroménagers) ;

- 2 Organiser et réaliser un voyage d'études au Ghana, au bénéfice des responsables de l'UEMOA et des représentants de chacun des pays membres ;
- 3 Valoriser les données collectées dans le cadre du projet à travers des analyses complémentaires et la rédaction de guides ou de notes visant à propager issues de la mise en œuvre du programme d'étiquetage ;
- 4 Elaborer de manière participative, avec la commission de l'UEMOA et les CNTS, le plan de communication pour des campagnes nationales coordonnées d'information et de sensibilisation auprès du public ;
- 5 Produire les supports techniques d'accompagnement des campagnes nationales de communication ;
- 6 Réaliser les campagnes nationales d'information et de sensibilisation sur l'étiquetage énergétique.

Les résultats attendus dans le cadre de cette composante sont les suivants :

- › Les agences nationales de maîtrise de l'énergie ou leurs équivalents, les inspecteurs du commerce, les douaniers, les importateurs et les distributeurs d'appareils électroménagers sont formés aux exigences de la législation sur l'étiquetage énergétique.
- › Un voyage d'études est organisé au Ghana à l'intention des représentants de l'UEMOA et des différents responsables nationaux, et des leçons sont apprises de l'expérience du pays hôte en matière d'application du système d'étiquetage énergétique.
- › La campagne de sensibilisation est élaborée et mise en œuvre auprès du grand public pour permettre la promotion des appareils électroménagers écoénergétiques ainsi que des avantages et des bienfaits de l'étiquetage énergétique de ces appareils ;
- › Des guides et notes de synthèse visant à vulgariser les résultats des études et à valoriser les données issues du projet d'étiquetage sont élaborées.

Une présentation synthétique des différentes activités de chacune des composantes en fonction des résultats et objectifs visés est donnée en annexe.

2 GOUVERNANCE DU PROJET

Les principaux acteurs prenant part au projet sont les suivants :

Maître d'Ouvrage : Commission de l'UEMOA ;

Maître d'Ouvrage Délégué : IFDD, organe subsidiaire de l'OIF ;

Consultants et Experts ;

Les CNTS qui, dans chaque Etat membre, regroupent les ministères (chargés de l'énergie, du commerce, de l'industrie, des finances notamment à travers les services des douanes), les agences (de normalisation, d'efficacité énergétique...) ainsi que les laboratoires d'essai des lampes électriques et des appareils électroménagers ;

Les professionnels de l'efficacité énergétique ;

Les banques et les institutions financières locales ;

Les Consommateurs ;

Les fabricants, importateurs, distributeurs et détaillants de lampes électriques et d'appareils électroménagers.

Les deux prochaines sections détaillent plus précisément les structures de gestion et de mise en œuvre du projet régional d'étiquetage énergétique qui sont en place au sein de l'UEMOA.

C'est la Commission de l'UEMOA qui agira à titre de Maître d'Ouvrage du projet. Dans le cadre de cette tâche, il travaillera en étroite collaboration avec l'IFDD, qui agira à titre de Maître d'Ouvrage Délégué du projet, ainsi qu'avec les comités de suivi de chacun des Etats membres et avec les experts techniques régionaux et nationaux. Les interactions entre ces partenaires de mise en œuvre seront structurées selon le schéma présenté à la figure suivante.

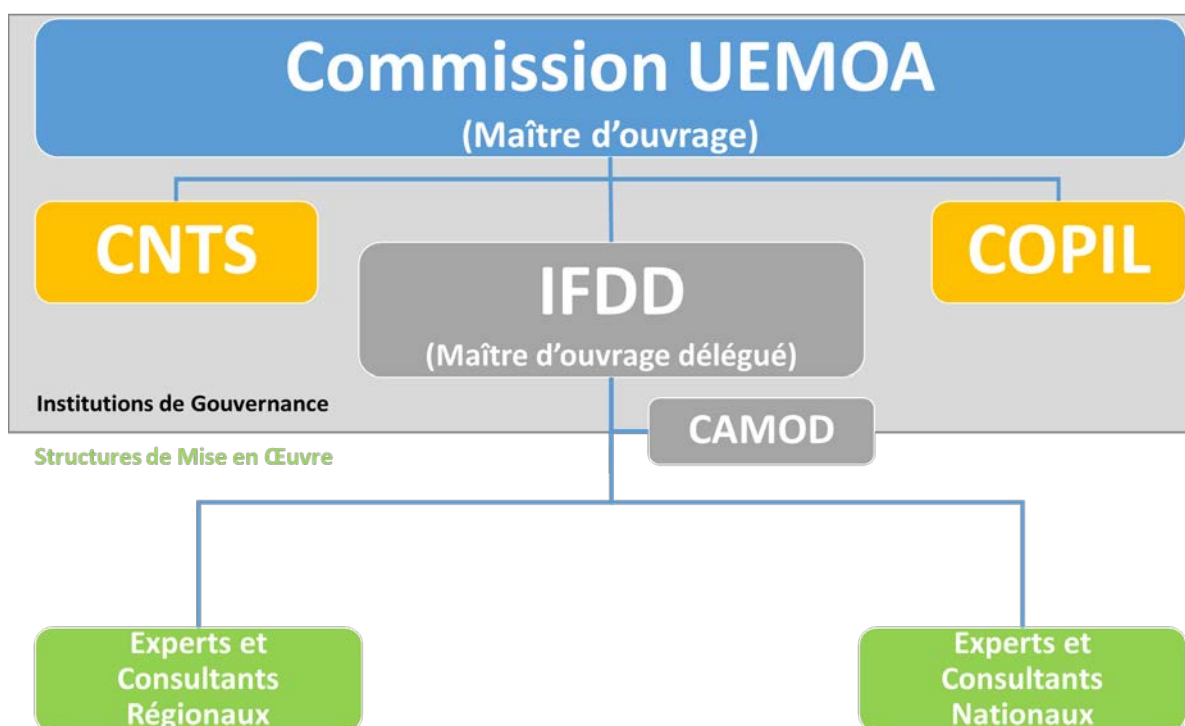


Figure 1 : Organisation structurelle et schéma des interactions entre les partenaires de mise en œuvre

Le Comité de pilotage (COPIL)

Le projet est administré par un Comité de pilotage international présidé par le représentant de l'UEMOA. L'IFDD en assure la vice-présidence et le secrétariat technique. Le COPIL est chargé d'examiner, de valider et d'adopter les documents produits par le COMITEC. Il lui revient aussi la responsabilité d'examiner et d'approuver le budget du projet et de fixer les responsabilités techniques, économiques et financières des parties prenantes au projet.

Le Comité technique (COMITEC)

La mise en œuvre du projet fait également intervenir un COMITEC régional. Le COMITEC est composé des représentants du Ministère de l'Énergie et de l'Organisme national de normalisation de chacun des États membres. Des représentants de l'UEMOA, de l'IFDD et du principal partenaire technique siègent également au COMITEC.

Le COMITEC est chargé de l'animation et du suivi technique du projet. À ce titre il produit, pour le COPIL, des avis d'experts sur le contenu et le déroulement du projet. Il assure aussi la participation effective des pays membres à la mise en œuvre du projet. Le COMITEC est d'ailleurs appuyé par des sous-comités techniques créés au sein de chaque État membre.

Le Comité National de Tutelle et de Suivi

Les Comités nationaux de tutelle et de suivi sont chargés de l'élaboration et de la transposition du projet à l'échelle des pays. Dans chaque État membre de l'UEMOA, le Comité de suivi doit être animé par les structures communes responsables de la mise en place, qui incluent principalement : 1) la Primature, 2) le Ministère chargé de l'Énergie, 3) le Département ou l'Agence spécialisée chargés de l'EE et qui relève du Ministère de l'Énergie, et 4) l'Organisme national de normalisation. Participent également aux travaux des Comités nationaux de tutelle et de suivi formés des représentants des ministères responsables du commerce et de l'industrie, ainsi que des services nationaux des douanes.